

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2023  
Séance du 14 juin 2023**

**N° 22**

**Objet : Création du Groupe  
d'Action Locale « Provence  
Alpes Agglomération » et  
lancement de la programmation  
LEADER 2023-2027**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte  
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### **Etaient représentés :**

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine  
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

### **Etaient excusés :**

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur CAZERES Benoit, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération s'est engagée, par délibération de son conseil en date du 15 juin 2022, dans la candidature à la programmation LEADER 2023-2027 en réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt LEADER 2023-2027 lancé par l'Autorité de Gestion régionale.

Le programme LEADER est un dispositif de l'Union Européenne pour accompagner le développement rural des territoires. Dans cet objectif, il permet d'accéder à des financements européens et nationaux pour financer des projets locaux publics et privés sur des thématiques telles que les circuits-courts, le tourisme, l'économie, la transition énergétique et écologique ou encore la qualité de vie.

La candidature de PAA a donc été construite de façon à répondre aux besoins du territoire en se basant sur les plans et documents stratégiques existants et en cours de rédaction (SCOT, PCAET, stratégies de développement économique et touristique, PLPDMA...).

Des consultations publiques ont également été organisées sur 5 communes de l'agglomération (Seyne, Le Brusquet, Estoublon, Thoard et Château-Arnoux-Saint-Auban) afin de confirmer et éventuellement compléter ces besoins.

Le dossier de candidature de PAA a été déposé le 30 octobre 2022. Suite à une première sélection, PAA a été invitée à participer à la soutenance orale de sa candidature le 09 février 2023.

L'autorité de gestion régionale a approuvé par délibération n°23-0155 du 24 mars 2023 la liste des territoires-candidats retenus parmi lesquels figure Provence Alpes Agglomération.

Il sera donc nécessaire d'instituer l'organe de gouvernance du nouveau programme LEADER, qui sera composé d'un collège public dans lequel siégeront 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de PAA, issus de différents secteurs géographiques du territoire de PAA (vallée de l'Asse, Verdon, Moyenne Durance, Vallée des Duyes, Dignois, Haute-Bléone-Seynois), comme il a été annoncé dans la candidature.

En parallèle, un collège privé, sera composé de représentants de la société civile.

Il vous est donc proposé :

- D'instituer de manière effective le GAL « Provence Alpes Agglomération » et d'accepter d'en assurer le portage juridique en tant que structure porteuse ;
- De prendre acte de l'enveloppe octroyée pour le GAL d'un montant de fonds FEADER de 1 627 702 € pour la période 2023-2027 ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention AGR-GAL liant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération dans la mise en œuvre du programme LEADER, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du programme LEADER 2023-2027.

- De désigner les 12 représentants suivants de PAA

<b>Zone géographique</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Vallée de l'Asse	TOUSSAINT Carole	COCHET Brigitte
Verdon	BONDIL Marc	URQUIZAR Danielle
Moyenne Durance	COSSERAT Sandrine	FONTAINE Sonia
Vallée des Duyes	DECROIX Hugo	BARDIN Chantal
Dignois	TEYSSIER Bernard	ESTIENNE Claude
Haute-Bléone et Seynois	REINAUDO Gilbert	ESCLAPEZ Nathalie

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été présentée pour chaque siège à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS

PUBLIE LE : **27 JUIN 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230614-22\_14062023